



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

France 3

Question écrite n° 39405

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou alerte Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir des journaux locaux de France 3. A France 3 Pau Sud Aquitaine, comme dans 18 stations locales, il serait question de supprimer la deuxième diffusion du journal actuellement programmée à 19h55. Seule la diffusion de 18H40 serait maintenue pour ce journal de 7 minutes. Ce sont 95 000 spectateurs qui seraient alors privés d'une information de qualité sur la vie de leur territoire. Rappelons pourtant que France 3 Pau Sud Aquitaine est la cinquième locale de France 3, ce qui prouve le dynamisme de l'équipe et l'intérêt du public pour ses programmes. Elle rappelle son attachement au service public d'information de proximité auquel participe ce journal télévisé local. La suppression de la seconde diffusion des journaux locaux est inopportune. Elle lui demande donc de renoncer au projet de suppression de la deuxième diffusion du journal local France 3 Pau Sud Aquitaine.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication confirme son attachement à la spécificité des antennes du service public, dont France 3, chaîne de la proximité, est un élément essentiel. Toutefois, le travail d'organisation détaillée des grilles de programmation des chaînes du service public relève de la responsabilité de leurs dirigeants. Aussi les modifications qui pourraient être mises en oeuvre concernant les programmes régionaux diffusés par France 3 relèvent-elles de la direction générale de l'entreprise. Depuis le 5 janvier 2009, France Télévisions a amplifié le volume d'information de l'édition du 19/20 de France 3 de huit minutes d'information de proximité nouvelles. Ainsi, dix minutes exclusivement dédiées à l'actualité locale ouvriront cette édition à 18 h 35. Puis, vingt-six minutes d'information régionale seront développées à partir de 18 h 55. Enfin, les vingt-sept minutes restantes seront consacrées pour une durée inchangée à l'actualité nationale et internationale. L'édition du journal télévisé du soir propose désormais à 22 h 30 une séquence d'information locale et régionale de cinq minutes, du lundi au dimanche, intitulée « Soir/3 en régions ». En outre, les journaux télévisés sont accessibles sur france3.fr en télévision de rattrapage dès leur diffusion pour les éditions nationales du 12/13 et du 19/20, et en léger différé pour les éditions régionales. L'ensemble de ces éléments est de nature à conforter l'identité régionale de la chaîne France 3.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39405

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 179

Réponse publiée le : 17 mars 2009, page 2549